

Image not found or type unknown



Vie commune après séparation

Par **Titan**, le **20/03/2011 à 20:37**

Bonjour,rrnJe vis séparément avec mon épouse depuis 2010. Une ordonnance de non-conciliation a été établit par le JAF à cette époque. Mon épouse est sous curatelle depuis 2010. Je dois donc attendre 2 ans avant de pouvoir divorcer.rnQuels sont les risques si je prends la décision de vivre avec une autre personne ?rrnMerci de vos réponses.

Par **mimi493**, le **20/03/2011 à 20:41**

vous risquez un constat d'adultère, mais comme vous voulez divorcer, ça sera bénéfique pour vous qu'elle puisse exiger le divorce pour faute.

Par **Titan**, le **20/03/2011 à 20:57**

Dans ce cas, la situation se retourne contre moi.

Par **mimi493**, le **20/03/2011 à 21:28**

et alors ? Vous voulez divorcer apparemment, ça fait quoi, que ça se retourne contre vous ?rnS'il y a eu ONC, il faut maintenant introduire l'instance de divorce (l'ONC n'est valable que 6 mois sinon), donc vous avez un avocat, voyez avec lui